



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CALVADOS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°14-2017-045

PUBLIÉ LE 15 MAI 2017

Sommaire

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados

14-2017-05-15-001 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Laurent Mary, directeur départemental des territoires et de la mer (26 pages) Page 3

14-2017-05-12-001 - Arrêté préfectoral du 12 mai 2017 portant sur la demande de vente d'un logement appartenant à Partelios Habitat sur la commune de Bénouville (14970) (1 page) Page 30

14-2017-05-12-002 - Arrêté préfectoral du 12 mai 2017 portant sur la demande de vente d'un logement appartenant à Partelios Résidence sur la commune de Bénouville (14970) (1 page) Page 32

PREFECTURE DU CALVADOS

14-2017-05-12-003 - Arrêté préfectoral du 12 mai 2017 portant composition du conseil d'évaluation du centre pénitentiaire de CAEN. (2 pages) Page 34

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du
Calvados

14-2017-05-15-001

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Laurent
Mary, directeur départemental des territoires et de la mer



PRÉFET DU CALVADOS

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE À
MONSIEUR LAURENT MARY, DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

**LE PREFET DU CALVADOS,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

VU le règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil du 29 septembre 2003 établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs,

VU le règlement (CE) n° 01698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Feader,

VU le règlement (UE) n° 01305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader),

VU le règlement (UE) n° 01306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune,

VU le règlement (UE) n° 1307/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune,

VU le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles,

VU le règlement (UE) n° 01310/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 établissant certaines dispositions transitoires relatives au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader),

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code forestier,

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le code des transports

VU le décret n°97-330 du 3 avril 1997 portant déconcentration en matière de gestion du personnel relevant du ministre chargé de l'agriculture,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n°2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin,

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 1 décembre 2015 nommant M. Laurent FISCUS, Préfet du Calvados, à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté du Premier ministre en date du 8 septembre 2016 portant nomination de Monsieur Laurent MARY, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados, à compter du 21 septembre 2016.

VU l'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelles des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les DDI,

VU l'arrêté ministériel du 12 février 2001 relatif à la déconcentration de certains actes de gestion en matière de personnel des services déconcentrés du ministère chargé de l'agriculture,

VU les règlements de comptabilité publique et les instructions ministérielles qui définissent leurs modalités d'application,

VU l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2015 portant organisation de la direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados,

SUR PROPOSITION de monsieur le secrétaire général de la préfecture du Calvados,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} - Délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent MARY, directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados, à l'effet de signer :

- tous les actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services relevant de son autorité,
- dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions énumérés dans les annexes ci-jointes.

ARTICLE 2 - Délégation est donnée à Monsieur Laurent MARY, directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados, à l'effet de représenter le pouvoir adjudicateur, de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les marchés publics et accords-cadres de l'Etat ainsi que les marchés publics de fournitures, de services ou de travaux liés au fonctionnement de la DDTM lorsque leur valeur estimée est inférieure aux seuils des procédures formalisées définies par l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

ARTICLE 3 - Dans la limite des compétences fixées par l'article 44 du décret du 29 avril 2004 susvisé, Monsieur Laurent MARY pourra donner délégation de signature à certains agents placés sous son autorité. Il devra informer Monsieur le Préfet du Calvados du nom et des fonctions de ces subdélégués. Cet arrêté de

subdélégation devra faire l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

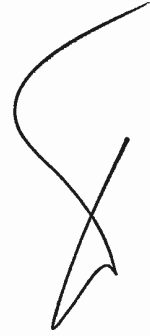
ARTICLE 4 - Toutes les dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 5 - Le secrétaire général de la préfecture du Calvados et le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le **15 MAI 2017**.

Le Préfet,

Laurent FISCUS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' shape that loops back and ends with a small flourish.

**ANNEXE N° 1 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de Laurent Mary,
Directeur Départemental des Territoires et de la Mer**

15 MAI 2017

N° de code	Nature de la délégation
	1 – ADMINISTRATION GENERALE
	A – Gestion des personnels
1 a 1	-nomination affectation, position d'activité, temps partiel, avancement, décisions disciplinaires, NBI -mutation, détachement, mise à disposition, disponibilité, cessation définitive de fonctions (retraite, démission...) -actes relatifs au recrutement avec/ sans concours des fonctionnaires de catégorie C -exercice d'une activité accessoire dans le cadre du cumul d'activité, carte professionnelle, ordres de mission permanents -recrutement et gestion des contractuels et vacataires -congrés de maternité, de paternité, d'adoption, congé parental, congés bonifiés, congés longue maladie et longue durée, autorisations d'absence -ordres de mission ponctuels pour le déplacement professionnel des agents ou stagiaires -décisions relatives au régime indemnitaire
1 a 2	-congrés annuels, jours ARTT, récupération
	B – Gestion de patrimoine
1 b 1	Tout acte de gestion courante des biens affectés à la DDTM du Calvados incluant les procès-verbaux de remise de matériels et de mobiliers au service des domaines
1 b 2	Décisions de concession de logement et conventions de location
	C- Infrastructures et systèmes de transport
1 c 1	Courriers à l'Autorité Organisatrice des transports (AOT) relatifs au contrôle de la sécurité de tout système de transport public guidé urbain ainsi que tous courriers relatifs au contrôle de la sécurité des cyclo-draisines.

N° de code	Nature de la délégation
1 c 2	Demande à l'autorité organisatrice des transports et à l'exploitant de remédier à tout défaut ou insuffisance, à l'exception : <ul style="list-style-type: none"> - des mesures restrictives d'exploitation, - de la suspension ou de l'arrêt de l'exploitation, - de la remise en service
1 c 3	Décision du caractère substantiel ou non de toute demande de modification du système de transport public guidé urbain à l'initiative de l'AOT
1 c 4	Actes d'instruction relatifs aux dossiers préliminaires de sécurité et aux dossiers de sécurité déposés par l'AOT.
1 c 5	Actes d'approbation relatifs aux dossiers préliminaires de sécurité et aux dossiers de sécurité déposés par l'AOT
D-DIVERS	
1d 1	Certificats de service fait relatifs à diverses prestations ou travaux
1d 2	Signature des conventions relatives à une mise à disposition gratuite de données géomatiques entre la DDTM et les organismes demandeurs
1d3	Signature des conventions relatives à une mise à disposition payante de données géomatiques entre la DDTM et les organismes demandeurs

ANNEXE N° 2 du 15 MAI 2017
à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de Laurent MARY, Directeur
Départemental des Territoires et de la Mer

N° de code	Nature de la délégation
	2 – AGRICOLE A – CDOA
2a1	Convocation, présidence, rédaction et signature des procès-verbaux de la CDOA, des sections spécialisées, des commissions spécialisées et des groupes de travail spécifiques
	B - Installation
2 b 1	Décisions relatives aux aides à l'installation : dotation aux jeunes agriculteurs (D.J.A.), aide spéciale, agrément des plans de développement de l'exploitation, des plans d'entreprise, prêts bonifiés, suivi à l'installation, prononcé de déchéances
2 b 2	Décisions relatives au Fonds d'Incitation et de Communication pour l'Installation en Agriculture (F.I.C.I.A.) et décisions relatives à l'Accompagnement à l'Installation Transmission en Agriculture (AITA)
2 b 3	Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) : décisions relatives à l'agrément et à la validation des PPP, au financement des structures de mise en œuvre du PPP (Point Info Installation, Centre d'élaboration des PPP et structures dispensant le stage 21 h), à l'agrément des maîtres exploitants (agrément initial, renouvellement, dérogations,...), à l'octroi des indemnités de tutorat et de stages, validation ou refus de validation des stages , à l'indemnisation des maîtres exploitants
	C – Modernisation
2 c 1	Décisions relatives aux financements par un prêt bonifié par l'État
2 c 2	Décisions relatives au déclassement des prêts bonifiés
2 c 3	Décisions relatives au Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (P.M.B.E) , au Plan Végétal Environnemental (P.V.E), au Plan de Performance Énergétique (PPE) et au Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE)
	D - AGRIDIF et aides conjoncturelles
2 d 1	Décisions relatives aux plans de redressement et aux aides concourant au redressement : prises en charge d'intérêts, plans de paiement des cotisations sociales, prises en charge de cotisations sociales, etc.
2 d 2	Décisions relatives aux aides à la réinsertion professionnelle

N° de code	Nature de la délégation
2 d 3	Décisions relatives à la prise en charge des frais d'expertise et des aides au suivi
2 d 4	Décisions relatives aux aides conjoncturelles et plans exceptionnels de soutien aux exploitations
E –Retraite agricole	
2 e 1	Décisions relatives à l'autorisation temporaire de poursuite d'activité.
F–aides directes, mises en place pour le soutien des productions végétales et animales se rapportant à la PAC	
2 f 1	Toutes décisions relatives aux aides compensatrices aux surfaces cultivées, aux productions végétales et animales, à l'assurance récolte (octroi, refus, déchéance, modulation,...) et aux conséquences données aux contrôles administratifs et de terrain
2 f 2	Décisions relatives aux Droits à Paiement Unique (D.P.U.) et aux Droits à paiement de Base (DPB) : tous actes, avis, documents et décisions pris en application du Code Rural et relatifs à la mise en œuvre et au traitement de ces droits et de l'aide au revenu prévue par la réglementation européenne
2 f 3	Arrêté relatif aux dates de fauchage et de broyage des terres en jachère
G– Calamités agricoles	
2 g 1	Comité départemental d'expertise : convocation, présidence, rédaction et signature des procès-verbaux
2 g 2	Etablissement du barème annuel d'indemnisation et approbation
2 g 3	Décisions relatives aux indemnisations et aux prêts au titre des calamités agricoles et décisions relatives aux suites données aux contrôles administratifs et de terrain
H – Baux ruraux et statut du fermage	
2 h 1	Commission consultative départementale des baux ruraux : convocation, présidence, procès-verbaux.
2 h 2	Convocation et présidence du comité technique départemental appelé à donner son avis en matière de travaux d'amélioration
2 h 3	Rédaction et procès-verbaux du comité technique départemental
2 h 4	Décisions relatives au changement de destination d'un fonds
2 h 5	Application du statut du fermage ; signature des arrêtés fixant l'indice annuel des fermages
I GAEC	

N° de code	Nature de la délégation
2 i 1	Décisions relatives à l'agrément, aux modifications statutaires et à la transparence des GAEC
J- Qualité et sécurité des productions végétales	
2 j 1	Décisions relatives à l'interdiction de culture de plantes destinées à la replantation
2 j 2	Décisions relatives à l'arrachage et destruction de plantes reconnues contaminées par des maladies ou ravageurs de « quarantaine »
2 j 3	Décisions relatives à l'obligation d'effectuer des traitements collectifs contre certains ennemis de cultures
2 j 4	Actes autorisant l'utilisation de semences et plants issus du mode de production biologique
2 j 5	Décisions relatives aux demandes d'agrément des groupements de défense contre les ennemis des cultures
2 j 6	Actes prescrivant des mesures d'urgence destinées à éviter la propagation de certains ennemis des cultures
2 j 7	Décisions relatives aux demandes d'indemnisation des pertes résultant de la destruction de végétaux non contaminés ordonnées par mesure de précaution
2 j 8	Actes relatifs à la saisie des produits et objets susceptibles de véhiculer des parasites dangereux
2 j 9	Actes prononçant la mise en quarantaine, la désinsectisation ou la destruction des végétaux contaminés dans les pépinières
2 j 10	Actes prononçant la désinsectisation, le refoulement ou la destruction des produits végétaux reconnus contaminés au moment de leur importation
K- Références laitières	
2 k 1	Décisions d'autorisation ou de refus de regroupement d'ateliers laitiers (SCL...)
L- Divers	
2 l 1	Décisions relatives aux attributions d'aides exceptionnelles aux agriculteurs

15 MAI 2017

ANNEXE N° 3 du

à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de Laurent MARY, Directeur
Départemental des Territoires et de la Mer

N° de code	Nature de la délégation
	3 – CIRCULATION ET SECURITE ROUTIERE
	A – Autorisations de circulation
3 a 1	Autorisations individuelles de transports exceptionnels.
3 a 2	Dérogations exceptionnelles et dérogations individuelles de courte durée aux interdictions de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes.
	B – Voies à grande circulation
3 b 1	Avis concernant les mesures de police de la circulation sur routes classées à grande circulation.
	C – Education routière
3 c 1	Convention entre l'État et l'établissement d'enseignement relative aux prêts ne portant pas intérêt, destinés aux formations à la conduite de véhicules de catégorie B et à la sécurité routière
3 c 2	Arrêté portant agrément des établissements d'enseignement de la conduite automobile
3 c 3	Arrêté suspendant ou abrogeant l'agrément des établissements d'enseignement de la conduite automobile
3 c 4	Autorisation d'enseigner la conduite
3 c 5	Décision de suspension ou de retrait de l'autorisation d'enseigner la conduite
	D- Sécurité routière
3 d 1	Classement, réglementation et équipement des passages à niveau.

6/21

ANNEXE N° 4 du **15 MAI 2017**
à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de Laurent MARY, Directeur
Départemental des Territoires et de la Mer

N° de code	Nature de la délégation
4	4 – EAU ET BIODIVERSITE
4 a	A – Gestion et conservation du domaine public fluvial
4 a 1	Actes d'administration et de police du domaine public fluvial
4 b	B – Police des eaux
4 b 1	Tous actes administratifs nécessaires à l'exercice de la police des eaux au sens du livre I titre VIII et du livre II titre I du code de l'environnement et de ses décrets d'application
4 b 2	Lettre de saisine du Président du tribunal administratif pour la désignation de commissaires-enquêteurs en l'application de l'article R. 123-5 du code de l'environnement
4 b 3	Arrêtés d'ouverture d'enquête publique, de déclaration d'intérêt général et de déclaration d'utilité publique dans le domaine de l'eau.
4 c	C - Biodiversité
4 c 1	Décisions relatives aux contrats et chartes Natura 2000 (agrément, contrôle, déchéance des droits,...)
4 c 2	Arrêtés fixant la liste des parcelles des sites Natura 2000 à l'issue de l'approbation de leur document d'objectifs
4 c 3	Arrêtés de composition des comités de pilotage Natura 2000
4 c 4	Décisions et actes administratifs relatifs au régime d'autorisation administrative propre à NATURA 2000
4 c 5	Décisions relatives aux arrêtés de protection de biotope
4 d	D - Hippisme et sociétés de courses
4 d 1	Visa du budget et des comptes des sociétés de courses hippiques
4 d 2	Décisions relatives à l'agrément des commissaires de courses hippiques
4 d 3	Décisions relatives à l'autorisation d'ouverture d'hippodrome
4 d 4	Décisions relatives à l'autorisation de courses hippiques et cynégétiques
4 e	E – Bois et Forêts

N° de code	Nature de la délégation
4 e 1	<p style="text-align: center;">Défrichements :</p> <p>4 e 1 a - décisions relatives à tout arrachage ou défrichement de bois, au rétablissement de l'état des lieux après défrichement et à l'exécution aux frais du propriétaire des travaux de replantation après défrichement illicite,- décisions relatives au défrichement des bois et forêts de collectivités ou personnes morales mentionnées à l'article L.214-13 du code forestier pour les opérations qui portent sur des superficies inférieures à un hectare,</p> <p>4 e 1 b - arrêtés interdisant la destruction de tout espace boisé visé à l'avant-dernier alinéa de l'article L-311.2 du code forestier ainsi que tout boisement linéaire, haie et plantation d'alignement</p>
4 e 2	<p style="text-align: center;">Forêts de protection :</p> <p>décisions relatives aux forêts de protection et notamment à leurs règlements d'exploitation</p>
4 e 3	<p style="text-align: center;">Boisements :</p> <p>4 e 3 a - décisions relatives aux subventions pour boisement, reboisement, amélioration, entretien et équipement de forêts sur le budget de l'État, en dehors du champ de compétence propre de l'Office National des forêts</p> <p>4 e 3 b - décisions relatives aux engagements de bonne gestion (article 1.8),</p> <p>4 e 3 c - décisions relatives aux Plans Simples de Gestion- Avis sur coupe dérogeant à PSG</p> <p>4 e 3 d - décisions relatives au Régime Spécial d'Autorisation Administrative,</p> <p>4 e 3 e - décisions relatives aux obligations et sanctions dans tout massif non soumis au régime forestier</p> <p>4 e 3 f - décisions relatives aux groupements forestiers, associations syndicales de gestion forestière et groupements de producteurs forestiers</p> <p>4 e 3 g - décisions relatives à l'aménagement foncier forestier</p> <p>4 e 3 h - décisions relatives à l'incorporation au domaine forestier de biens vacants et sans maîtres en nature de bois et forêts attribués à l'Etat,</p> <p>4 e 3 i - décisions relatives à l'application ou la distraction du régime forestier des terrains de collectivités ou personnes morales mentionnées à l'article L.211.1 du code forestier pour des superficies inférieures à un hectare</p>

N° de code	Nature de la délégation
4 f	<p style="text-align: center;">F – Chasse</p> <p style="text-align: center;">procédure et conditions de Chasse :</p> <p>4 f 1 a - convocation et présidence de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage,</p> <p>4 f 1 b - Visas relatifs au budget et aux statuts de la Fédération Départementale des Chasseurs,</p> <p>4 f 1 c - décisions relatives aux associations communales de chasse agréées,</p> <p>4 f 1 d - arrêté de mise en réserve de chasse et de faune sauvage,</p> <p>4 f 1 e - décisions relatives à l'exploitation de la chasse sur le domaine de l'Etat,</p> <p>4 f 1 f - visa des baux de chasse sur le domaine public maritime et sur le domaine public fluvial,</p> <p>4 f 1 g - décisions relatives aux conditions de chasse, y compris les arrêtés fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse,</p> <p>4 f 1 h - décisions relatives aux installations de chasse de nuit (gabions, huttes, hutteaux et ouvrages assimilés,...)</p> <p>4 f 1 i - décisions relatives au maximum et au minimum visés à l'article R425-2 du code de l'environnement</p> <p>4 f 1 j - décisions relatives aux demandes individuelles de plan de chasse grand gibier,</p> <p>4 f 1 k - décisions relatives à l'indemnisation des dégâts de gibier,</p> <p>4 f 1 l - décisions relatives au schéma départemental de gestion cynégétique,</p> <p>4 f 1 m - décisions relatives aux demandes de plan de chasse petit gibier,</p> <p>4 f 1 n - décisions relatives aux demandes d'autorisations de meute,</p> <p>4 f 1 o - décisions relatives aux demandes d'autorisation d'entraînement de chiens en vue de concours,</p> <p>4 f 1 p - décisions relatives aux demandes d'autorisations de capture, transport et lâcher de gibier vivant,</p> <p>4 f 1 q - visa des livrets journaliers délivrés aux gardes chasse,</p> <p>4 f 1 r - décision relative à la détention, au transport et à l'utilisation de rapaces pour la chasse au vol</p> <p>4 f 1 s - décision relative à la désignation des secteurs de présence de la loutre d'Europe ou du castor d'Eurasie où le piégeage est réglementé (article R427-6 du code de l'environnement et arrêtés ministériels correspondants)</p>
4 f 2	<p style="text-align: center;">Destruction des animaux nuisibles et louveterie :</p> <p>4 f 2 a - décisions prises pour l'application de l'article R 427-6.III du code de l'environnement fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces susceptibles d'être classées nuisibles annuellement par le préfet ;</p> <p>4 f 2 b - décisions relatives à la régulation à tir d'animaux classés nuisibles,</p> <p>4 f 2 c - décisions relatives au colportage, au transport et au lâcher d'animaux classés comme nuisibles,</p> <p>4 f 2 d - décisions relatives à la louveterie, aux missions particulières, aux battues administratives,</p> <p>4 f 2 e - décisions relatives à la nomination des lieutenants de louveterie,</p> <p>4 f 2 f - décisions relatives à l'attribution et à la suspension des agréments des piégeurs</p>

N° de code	Nature de la délégation
4 f 3	Faune sauvage :
4 f 3 a	- décisions de régulation d'espèces protégées (cormorans, goélands et autres espèces éventuelles), en vertu du décret du 15.01.1997 relatif à la déconcentration de décisions administratives,
4 f 3 b	- décisions relatives aux demandes d'autorisations exceptionnelles d'activité portant sur des spécimens d'espèces protégées (Arrêté du 9 juillet 1999 – JO du 28 août 1999) et concernant, notamment, le transport et l'exposition d'animaux naturalisés, la naturalisation d'animaux appartenant à des espèces de la faune sauvage du patrimoine national.
4 g	G – Pêche
4 g 1	- décisions relatives à l'agrément du président et du trésorier de la Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
4 g 2	- décisions relatives à l'organisation et au contrôle de l'élection au conseil d'administration de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique
4 g 3	- décisions relatives à l'agrément du Président et du Trésorier des associations agréées de pêche
4 g 4	- décisions relatives aux piscicultures au titre de la police de la pêche
4 g 5	- décisions relatives à la protection du patrimoine piscicole et à la préservation des milieux aquatiques et notamment les décisions relatives à l'entretien et aux travaux dans le lit d'un cours d'eau ainsi qu'aux vidanges de plans d'eau
4 g 6	-décisions relatives aux conditions d'exercice du droit de pêche
4 g 7	-autorisation de recueillir, d'évacuer ou de transporter certains poissons en vue d'en assurer la sauvegarde
4 g 8	- autorisation de pêche exceptionnelle à des fins sanitaires ou scientifiques ou en cas de déséquilibre biologique
4 g 9	décisions relatives à l'exploitation de la pêche sur le domaine public de l'État (baux de pêche)
4 g 10	- constitution, présidence et secrétariat de la Commission Technique Départementale de la Pêche
	H – Aménagement foncier
	1 - Pour les procédures restant de la compétence de l'Etat par application de la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux
4 h 1	Décisions relatives à la constitution de la CDAF ou aux modifications pouvant en affecter la composition
4 h 2	Nouvel arrêté de clôture après décision intervenant suite à une annulation contentieuse
	2 – Associations foncières de remembrement
4 h 3	Arrêté instituant les associations foncières

N° de code	Nature de la délégation
4 h 4	Arrêté de concertation désignant le siège d'une association foncière interdépartementale
4 h 5	Arrêté désignant le siège d'une association foncière intercommunale
4 h 6	Décision visant à la fixation de la rémunération des receveurs trésoriers des associations foncières de remembrement (article 25 de la loi du 9 mars 1941)
4 h 7	Arrêté prononçant la dissolution d'une association foncière
	3- Pour les procédures dont la compétence relève du Conseil Départemental par application de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, envers lesquelles subsiste diverses attributions réservées à l'État figurant dans le code rural et de la pêche maritime
4 h 8	Saisine de la Commission Départementale d'Aménagement à l'encontre d'une décision de Commission Communale ou Intercommunale d'Aménagement Foncier
4 h 9	Saisine du tribunal administratif à l'encontre d'une décision de Commission Départementale d'Aménagement Foncier
4 h 10	Décisions visant à la fixation des prescriptions à respecter par les commissions pour l'élaboration du nouveau plan et du programme de travaux connexes
4 h 11	Décision relative aux travaux connexes
4 h 12	Décisions visant à la fixation de prescriptions complémentaires
4 h 13	Décisions visant à la protection des boisements linéaires
4 h 14	Agrément, en cas d'ouvrage public ayant pour maître d'ouvrage l'État ou un de ses établissements publics ou concessionnaires, à l'extension du périmètre d'aménagement au-delà du périmètre perturbé par l'ouvrage
4 h 15	Décision relative à l'occupation anticipée d'un ouvrage linéaire
4 h 16	Décision en matière de terres incultes
I – Contrôles et sanctions	
4 i 1	Toutes décisions et tous actes administratifs de contrôle administratif et mesures de police administrative pris en application des dispositions du Titre VII Livre I du code de l'environnement et de ses décrets d'application
4 i 2	Toutes décisions et tous actes administratifs relatifs aux transactions pénales pris en application des dispositions du Titre VII Livre I du code de l'environnement et de ses décrets d'application

N° de code	Nature de la délégation
4 i 3	Toutes opérations d'instruction, de préparation et de notifications relatives aux actes cités en 4i1 et 4i2
J- Divers	
4 j 1	Agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif en application de l'arrêté du 7 septembre 2009
4 j 2	Décision autorisant la pénétration sur les propriétés privées en application de la loi du 29 décembre 1892
4 j 3	Toutes décisions et tous actes administratifs relatifs à la participation du public pris en application des dispositions du Titre VII Livre I du code de l'environnement et de ses décrets d'application
4 j 4	Autorisation unique expérimentale : Tous actes administratifs relatifs à l'autorisation unique expérimentale au titre du décret 2014-751 du 1 ^{er} juillet 2014 regroupant les décisions relevant du code de l'environnement (autorisation loi sur l'eau, réserves naturelles, sites classés, dérogations à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés) et du code forestier (autorisation de défrichement).

ANNEXE N° 5 du **15 MAI 2017**
à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de Laurent MARY, Directeur
Départemental des Territoires et de la Mer

N° de code	Nature de la délégation
	5 – HABITAT - CONSTRUCTION
	A – Logements aidés : locatif-foyer et accession, en construction, acquisition ou vente
5 a 1	avis et décisions d'octroi, de transfert, de dérogation ou de prorogation.
5 a 2	Annulation de tous types de décisions ou autorisations
5 a 3	Arrêtés relatifs à l'attribution d'aides aux collectivités pour la construction de logements
	B – Réhabilitation de logement aidé
5 b 1	Décisions d'octroi, de transfert, de dérogation ou de prorogation.
5 b 2	Annulation de tous types de décisions ou autorisations
	C – Participation des employeurs à l'effort de construction-Action Logement
5 c 1	Tous actes relatifs au contrôle de la participation et de l'utilisation de la collecte d'Action Logement dans le département.
5 c 2	Dérogation aux quotités maximales de financement d'Action Logement utilisables
	D – Actions diverses
5 d 1	Établissement et mise à jour de la liste départementale des entreprises offrant un service complet de travaux d'économie d'énergie avec garantie du résultat
5 d 2	Avis, décision, contrôle sur les Conventions d'Utilité sociale, logements, accession, ou hébergement.
5 d 3	Avis sur les modes de calcul du supplément loyer de solidarité
	E – Conventonnement avec ou sans travaux
5 e 1	Conventions dites APL et leurs avenants passés entre l'État et toute personne physique ou morale s'engageant dans une construction à vocation sociale, telle que visée à l'article 7 de la loi du 3 janvier 1977
5 e 2	Tous actes relatifs aux dénonciations de conventions type APL
5 e 3	Certification des dites conventions en vue de leur publication au bureau des hypothèques
5 e 4	Délivrance des attestations d'exécution conforme des travaux prévues par l'article 8 de la convention type à passer entre l'État et les bailleurs de logements
	F – Accessibilité aux personnes handicapées
5 f 1	Arrêtés portant sur l'application des règles d'accessibilité des personnes handicapées.

N° de code	Nature de la délégation
5 f 2	Tous actes portant sur l'application des règles d'accessibilité des personnes handicapées.
5 f 3	Contrôle et suivi des sanctions liées au respect des normes d'accessibilité : constat de carence, courriers de mise en demeure, saisine du procureur de la République
G- Gens du voyage	
5 g 1	Aires d'accueil des gens du voyage : avis, et décisions d'octroi, de transfert, de dérogation ou de prorogation.

ANNEXE N° 6 du 15 MAI 2017
à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de Laurent MARY, Directeur
Départemental des Territoires et de la Mer

N° de code	Nature de la délégation
	6 – URBANISME – DEPLACEMENTS - RISQUES
	A – Règles générales de l'urbanisme
6 a 1	Dérogations aux règles relatives à l'implantation et au volume des constructions et aménagements aux règles de distance à l'alignement ou aux limites parcellaires lorsque les avis du maire et du directeur départemental des territoires et de la mer sont concordants.
6 a 2	Saisine du Président du Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête.
	B – Schéma de cohérence territoriale Plan local d'urbanisme, Carte communale
6 b 1	Correspondances générales avec les maires dans le cadre de l'association de l'État, à l'exception des notifications et avis réglementaires.
	C – Formalités relatives à l'acte de construire et à divers modes d'utilisation du sol
	1- Actes préparatoires
6 c 1	Conventions de mise à disposition des services de l'État auprès des collectivités territoriales pour l'instruction des actes d'urbanisme
6 c 2	Avis conformes de l'Etat
6 c 3	Actes d'instruction : notification de délais, de pièces complémentaires, avis ddtm...
	2-Actes d'autorisation et de non-opposition relatifs aux divers modes d'utilisation du sol
6 c 4	Permis de construire, d'aménager, de démolir, déclaration préalable, certificat d'urbanisme (compétence État)
6 c 5	Certificats en cas de permis tacite ou de non opposition à un projet ayant fait l'objet d'une déclaration
	3-Actes postérieurs à la délivrance des arrêtés relatifs aux divers modes d'utilisation du sol
6 c 6	Mise en demeure lorsque les travaux ne sont pas conformes aux autorisations délivrées
6 c 7	Attestations de non contestation de la conformité des travaux avec les autorisations délivrées

N° de code	Nature de la délégation
6 c 8	Prorogation des autorisations de permis de construire, d'aménager ou de démolir ou de la décision de non opposition à une déclaration préalable, et des certificats d'urbanisme
6 c 9	Tous actes d'urbanisme relatifs aux travaux, constructions et installations réalisés pour le compte de l'État, de la région, du département, de leurs établissements publics et concessionnaires, ainsi que pour le compte d'États étrangers ou d'organisations internationales.
6 c 10	Tous actes d'urbanisme relatifs aux ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie lorsque cette énergie n'est pas destinée, principalement à une utilisation directe par le demandeur.
6 c 11	Tous actes d'urbanisme relatifs aux travaux, constructions et installations réalisés à l'intérieur des périmètres des PIM (projet d'intérêt majeur) et PIG (projet d'intérêt général)
6 c 12	Tous actes d'urbanisme relatifs Travaux soumis à l'autorisation du ministre de la Défense ou ministre chargé de la protection de la nature ou par le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés.
D – Risques naturels, technologiques et miniers	
6 d 1	Arrêtés établissant, par commune, la liste des risques et la liste des documents de référence
E - Publicité, enseignes et pré-enseignes	
6 e 1	Procédure contradictoire préalable aux arrêtés de mise en demeure
6e2	Arrêté de mise en demeure
6 e 3	Arrêté d'autorisation ou de refus de pose de dispositifs publicitaires sur le territoire des collectivités ne disposant pas d'un règlement local de publicité
F - Voies des collectivités locales	
6 f 1	Toutes opérations d'instruction, de préparation et de notification concernant les enquêtes publiques, à l'exclusion des arrêtés d'ouverture de l'enquête publique ou parcellaire, de l'arrêté de cessibilité ou de création de servitudes au titre du code de l'expropriation et du code de la voirie routière.
6 f 2	Ouverture et clôture des conférences inter services préalables à l'intervention de la déclaration d'utilité publique
G – Équipements urbains	
6 g 1	Conduite des procédures de déclaration d'utilité publique de travaux, à l'exclusion de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et de l'arrêté de déclaration de l'utilité publique ou de création de servitudes

N° de code	Nature de la délégation
6 g 2	Conduite des procédures de création de servitudes sur les fonds privés pour la pose de canalisations publiques d'eau ou assainissement, à l'exclusion de l'arrêté de création de servitudes
H – CDPENAF	
6 h 1	Convocation et présidence de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers
6 h 2	Rédaction et signature des procès-verbaux et avis de la CDPENAF (commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers)

à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de Laurent MARY, Directeur
Départemental des Territoires et de la Mer

N° code	Nature de la délégation
	7 – MARITIME ET LITTORAL
	A – Gestion et conservation du domaine public maritime
7 a 1	Actes de police du domaine public maritime
7 a 2	Décisions relatives à l'occupation temporaire et utilisation du domaine public maritime
7 a 3	Concessions d'utilisation du domaine public maritime
7 a 4	Acte de transfert de gestion, de convention de gestion, de superposition d'affectation et de concession de plages
	C – Police des eaux marines et littorales
7 c 1	Tous actes administratifs nécessaires à l'exercice de la police des eaux littorales.
7 c 2	Arrêtés d'autorisation, de déclarations ou porter à connaissance au titre des rubriques loi sur l'eau.
7 c 3	Décision de refus d'une demande au titre des rubriques loi sur l'eau
	D – Cultures marines
7 d 1	Délivrance et refus des autorisations individuelles au titre des cultures marines.
7 d 2	Actes de police relatifs aux cultures marines et sanctions sur les titres d'exploitation
7 d 3	Convocation des membres de la commission des cultures marines
7 d 4	Autorisation de suivre un stage agréé en cultures marines pour tout demandeur titulaire d'un diplôme d'un niveau au moins égal au niveau IV de la nomenclature du code de l'éducation
7 d 5	Arrêté d'aménagement ou de réaménagement collectif
7 d 6	Arrêté de composition des membres de la commission des cultures marines
7 d 7	Arrêté portant schéma des structures des exploitations de cultures marines
	Police sanitaire et zoosanitaire
7 d 8	Arrêté de classement sanitaire des zones de production de coquillages vivants
7 d 9	Mesure de déclassement ponctuel d'une zone de production de coquillages vivants
7 d 10	Agrément zoosanitaire des établissements de production ou d'expédition de coquillages
7 d 11	Autorisation de captage et de récolte du naissain dans une zone classée ou non classée en vue de son transfert vers une zone A, B ou C
	E - Chasse et pêche sur le domaine public maritime
7 e 1	Décisions relatives à l'emploi de filets fixes calés sur les grèves dans la zone de balancement des marées
7 e 2	Délivrance et refus des permis de pêche à pied professionnelle
7 e 3	Arrêté réglementant la cueillette des salicornes
	F – Gens de mer - armement - plaisance

N° code	Nature de la délégation
7 f 1	Visa des actes d'achat et vente : - de navires entre français, pour tous navires jusqu'à 200 tonneaux de jauge brute - à l'étranger des navires de plaisance de moins de 25 mètres
7 f 2	Visa des mutations de propriété entre français et ventes à l'étranger des navires de pêche d'occasion dont la longueur hors tout ne dépasse pas 30 mètres
7 f 3	Surveillance du marché, dans les domaines de la conformité et de la sécurité des bateaux de plaisance
7 f 4	Agrément de la convention de stage d'embarquement de stagiaire de seize à dix-huit ans
	G – Contrôle du secteur et de la filière de la pêche maritime
7 g 1	Actes relatifs à la police des pêches
7 g 2	Actes relatifs au contrôle de la gestion financière, approbation du budget et des comptes financiers, vérification de la comptabilité du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins et des coopératives maritimes.
7 g 3	Actes relatifs à l'organisation des élections du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins
	H – Ports maritimes et voies navigables
7 h 1	Actes relatifs à la police des ports maritimes à l'exception des actes de requisition et d'injonction
7 h 2	Actes de requisition et d'injonction relatifs à la police des ports maritimes
7 h 3	Avis relatifs aux droits de port pour les ports ne relevant pas de la compétence de l'État.
	I – Abandon des navires et engins flottants, police des épaves maritimes
7 i 1	Actes de police relatifs aux épaves maritimes et à l'abandon des navires et engins flottants.
	J – Commission nautique locale
7 j 1	Décision de composition des commissions nautiques : désignation des marins pratiques et de leurs suppléants
7 j 2	Coprésidence des commissions nautiques locales
	K – Contrôle des établissements de formation à la conduite des bateaux à moteur et délivrance des permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur
7 k 1	Délivrance des agréments aux établissements de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur
7k 2	Suspension et retrait des agréments aux établissements de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur
7 k 3	Délivrance des autorisations d'enseigner au personnel formateur dans les établissements agréés de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur
7k4	Suspension et retrait des autorisations d'enseigner au personnel formateur dans les établissements agréés de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur
7 k 5	Désignation des examinateurs du permis de conduire des bateaux
7 k 6	Délivrance des permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur
7 k 7	Suspension ou retrait des permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur
7 k 8	Interdiction temporaire ou définitive de pratiquer la navigation à partir de ports français
	L – Licences de capitaine-pilote
7 l 1	Détermination des modalités de fonctionnement de la commission locale de pilotage

19/21

N° code	Nature de la délégation
7 1 2	Délivrance, renouvellement, extension et restriction, retrait des licences de capitaine-pilote
	M- Enquêtes publiques
7 m 1	Saisine du Président du Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire-enquêteur ou d'une commission d'enquête
7 m 2	Arrêtés d'ouverture d'enquête publique

ANNEXE N° 8 du 15 MAI 2017
à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de Laurent MARY, Directeur
Départemental des Territoires et de la Mer

N° de code	Nature de la délégation
	8 – CONTENTIEUX A – contentieux administratif
8 a 1	Transmission au tribunal administratif de pièces demandées par la juridiction en cours de procédure.
8 a 2	Représentation du préfet devant le juge administratif dans les contentieux relevant de sa compétence (présentation des observations à l'audience, participation aux réunions d'expertise)
	B – contentieux pénal
8 b 1	Transmission des procès verbaux et des documents s'y rapportant aux procureurs de la République dans les domaines relevant de leur compétence territoriale
8 b 2	Présentation des observations de l'administration aux audiences des juridictions pénales dans les domaines relevant de sa compétence
8b3	Contraventions de grande voirie : notification aux contrevenants des procès-verbaux de contravention de grande voirie et signature des attestations de notification.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du
Calvados

14-2017-05-12-001

Arrêté préfectoral du 12 mai 2017 portant sur la demande
de vente d'un logement appartenant à Partelios Habitat sur
la commune de Bénouville (14970)

Vente logement PARTELIOS HABITAT

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 12 MAI 2017
PORTANT SUR LA DEMANDE DE VENTE D'UN LOGEMENT APPARTENANT À
PARTÉLIOS RÉSIDENCE SUR LA COMMUNE DE BÉNOUVILLE (14970)

LE PRÉFET DU CALVADOS
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L443.7, L443-8, L443-11, L443-12, L443-13, R443-14 et L 443-15-6 relatifs aux dispositions applicables aux cessions, aux transformations d'usage et aux démolitions d'éléments du patrimoine immobilier ;

VU la circulaire n°87.81 du 1^{er} octobre 1987 modifiée par la circulaire du 4 août 1994 relative à la cession d'éléments du patrimoine immobilier ;

VU la demande d'autorisation de la SA «Partélios Résidence» du 6 avril 2017, de vendre le logement situé 9b rue de la Fossette sur la commune de Bénouville (14970) ;

VU l'avis favorable du maire en date du 03 mai 2017 ;

VU l'arrêté en date du 5 octobre 2016 portant délégation de signature à Laurent MARY, directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : La Société d'HLM «Partélios Résidence» est autorisée à vendre le logement situé 9b rue de la Fossette sur la commune de Bénouville (14970).

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados et le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le **12 MAI 2017**

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur départemental des territoires et
de la mer du Calvados

Laurent MARY



Direction Départementale des Territoires et de la Mer du
Calvados

14-2017-05-12-002

Arrêté préfectoral du 12 mai 2017 portant sur la demande
de vente d'un logement appartenant à Partelios Résidence
sur la commune de Bénouville (14970)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 12 MAI 2017
PORTANT SUR LA DEMANDE DE VENTE D'UN LOGEMENT APPARTENANT À
PARTÉLIOS HABITAT SUR LA COMMUNE DE BÉNOUVILLE (14970)

LE PRÉFET DU CALVADOS
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment ses articles L443.7, L443-8, L443-11, L443-12, L443-13, R443-14 et L 443-15-6 relatifs aux dispositions applicables aux cessions, aux transformations d'usage et aux démolitions d'éléments du patrimoine immobilier ;

VU la circulaire n°87.81 du 1^{er} octobre 1987 modifiée par la circulaire du 4 août 1994 relative à la cession d'éléments du patrimoine immobilier ;

VU la demande d'autorisation de la SA «Partélios Habitat» du 6 avril 2017, de vendre le logement situé 25 allée du Prieuré sur la commune de Bénouville (14970) ;

VU l'avis favorable du maire en date du 03 mai 2017 ;

VU l'arrêté en date du 5 octobre 2016 portant délégation de signature à Laurent MARY, directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : La Société d'HLM «Partélios Habitat» est autorisée à vendre le logement situé 25 allée du Prieuré sur la commune de Bénouville (14970).

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Calvados et le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le **12 MAI 2017**

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur départemental des territoires et
de la mer du Calvados

Laurent MARY

10, boulevard général Vanier – CS 75 224 – 14 052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h – 11h45 / 13h30 – 16h30
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

PREFECTURE DU CALVADOS

14-2017-05-12-003

Arrêté préfectoral du 12 mai 2017 portant composition du conseil d'évaluation du centre pénitentiaire de CAEN.



PRÉFET DU CALVADOS

CABINET

ARRETE PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL D'EVALUATION DU CENTRE PENITENTIAIRE DE CAEN

Le Préfet du Calvados,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de procédure pénale et notamment ses articles D.234 à D.238,

VU la loi 2009-1436 du 24 novembre 2009 et notamment son article 5,

VU l'arrêté du préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, en date du 23 septembre 2011, portant création et composition d'un conseil d'évaluation auprès du centre pénitentiaire de Caen,

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 portant composition du conseil d'évaluation et l'arrêté modificatif du 31 mars 2016,

Sur proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet,

ARRETE

Article 1^{er} : Le conseil d'évaluation du centre pénitentiaire de Caen est composé ainsi qu'il suit :

- le préfet, ou son représentant, membre du corps préfectoral, président,
- la présidente du tribunal de grande instance de Caen et le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Caen, vice-présidents,
- le président du conseil départemental du Calvados ou son représentant,
- le président du conseil régional ou son représentant,
- le maire de la commune de Caen ou son représentant,
- le président du tribunal de grande instance de Lisieux et le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Lisieux
- les juges de l'application des peines intervenant dans l'établissement ou leur représentant, désigné par le président du tribunal de grande instance de CAEN,
- le doyen des juges d'instruction du ressort du tribunal de grande instance de Caen,
- le directeur des services départementaux de l'Education nationale du Calvados ou son représentant,
- la directrice générale de l'agence régionale de santé ou son représentant,
- le commandant du groupement de gendarmerie départementale du Calvados ou son représentant,
- le directeur départemental de la sécurité publique du Calvados ou son représentant,
- le bâtonnier de l'ordre des avocats du ressort du tribunal de grande instance de Caen ou son représentant,
- un représentant de chaque association intervenant dans l'établissement,
- un représentant des visiteurs de prisons intervenant dans l'établissement,
- un aumônier de chaque culte intervenant dans l'établissement, désigné auprès du secrétariat du conseil.

Le premier président et le procureur général de la cour d'appel de Caen ou leur représentant peuvent participer aux réunions du conseil d'évaluation du centre pénitentiaire de Caen.

La directrice du centre pénitentiaire, le directeur départemental du service pénitentiaire d'insertion et de probation, le directeur interrégional des services pénitentiaires, le directeur interrégional des services de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand ouest ou leurs représentants assistent aux travaux du conseil d'évaluation.

Article 2 : Sont nommés en tant que représentants des associations intervenant au centre pénitentiaire :

- Monsieur Frédéric Gilleron, représentant l'Association Culturelle, Sportive et d'Aide aux Détenus,
- Madame Mireille Carpentier, représentant l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie,
- Madame France Leroux, représentant l'Association des Alcooliques Anonymes,
- Monsieur Rozenn Andro, représentant l'Association Enjeux d'Enfants Grand Ouest,
- Monsieur Michel Alexandre, représentant l'association La Lucarne,
- Monsieur Pierre Limousin, représentant le Secours Catholique,
- Monsieur Martial GERMAIN, représentant La Croix Rouge Française,
- Monsieur Michel Tirel, représentant le Comité Régional Olympique et Sportif,
- Monsieur Jacques Frilay, représentant l'Association Réinsertion par l'Education et la Volonté de Navigation,
- Monsieur Jean-François VILLETTE, représentant l'association Revivre,
- Monsieur Guillaume HIPPE-BOUET, représentant l'association Una du Calvados.

Article 3 : Est nommé en tant que représentant des visiteurs de prison intervenant au centre pénitentiaire, Monsieur Raoul Legendre, représentant l'Association Nationale des Visiteurs de Prison.

Article 4 : Les membres de la commission visés aux articles 2 et 3 sont nommés pour une période de deux ans renouvelable par arrêté préfectoral dont ampliation est adressée au garde des Sceaux, ministre de la justice.

Article 5 : Le conseil d'évaluation du centre pénitentiaire de Caen se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président et des vice-présidents, qui fixent conjointement l'ordre du jour. Il peut également être réuni sur un point précis à la demande du chef d'établissement ou du tiers des membres au moins.

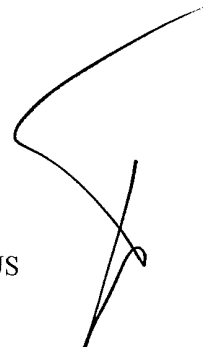
Le secrétariat est assuré par le centre pénitentiaire de Caen.

Article 6 : Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 7 : Le préfet du Calvados, le président du tribunal de grande instance de Caen, le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Caen et la directrice du centre pénitentiaire de Caen sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Caen, le 12 MAI 2017

Laurent FISCUS



14038 CAEN CEDEX 9 - TÉL : 02.31.30.64.00 – FAX : 02.31.50.22.47
Internet : www.calvados.gouv.fr